

COMMUNE DE SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL – 37140

Arrêté n° 2024-07

Arrêté temporaire portant interdiction et circulation et permission de voirie – 725 Rue de la Taille

Le maire de la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de la SARL DAVID Père et Fils située, 5 rue Pierre de Ronsard 37140 SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL en date du 12 janvier 2024 qui souhaite effectuer des travaux de réfection de la couverture en occupant temporairement le domaine public 725 Rue de la Taille ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter du 15 Janvier 2024 pendant une durée de 15 jours, la SARL DAVID Père et Fils est autorisée à procéder à la pose d'un échafaudage sur le trottoir.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Interdiction de stationner et de circuler

Article 3 : La signalisation sera mise en place et sous la responsabilité du permissionnaire.

Article 4 : L'entreprise DAVID Père et Fils occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Madame le Commandant de gendarmerie de Bourgueil, Monsieur le Maire et le demandeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à saint Nicolas de Bourgueil, le 12 janvier 2024

L'adjoint délégué,
Eric DAUZON

